

FILIÈRE APICOLE BIO

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ÉDITION 2025

Publication de l'ORAB
Auvergne-Rhône-Alpes



L'AMONT

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région apicole française.

Elle concentre également le plus grand nombre de ruches certifiées bio au niveau national, juste devant la région Occitanie (cette dernière région la dépassant toutefois légèrement en nombre d'apiculteurs).

La part du cheptel bio au niveau régional s'établit à 38%, soit un niveau très supérieur à la moyenne nationale (22%).¹

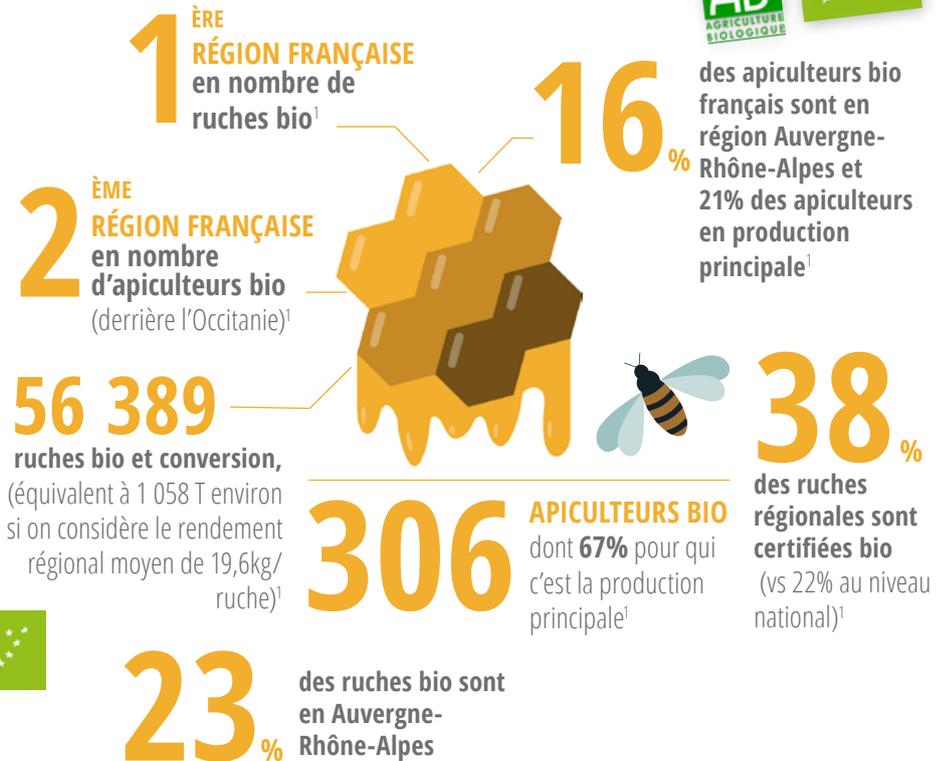


C'est quoi le miel BIO ?

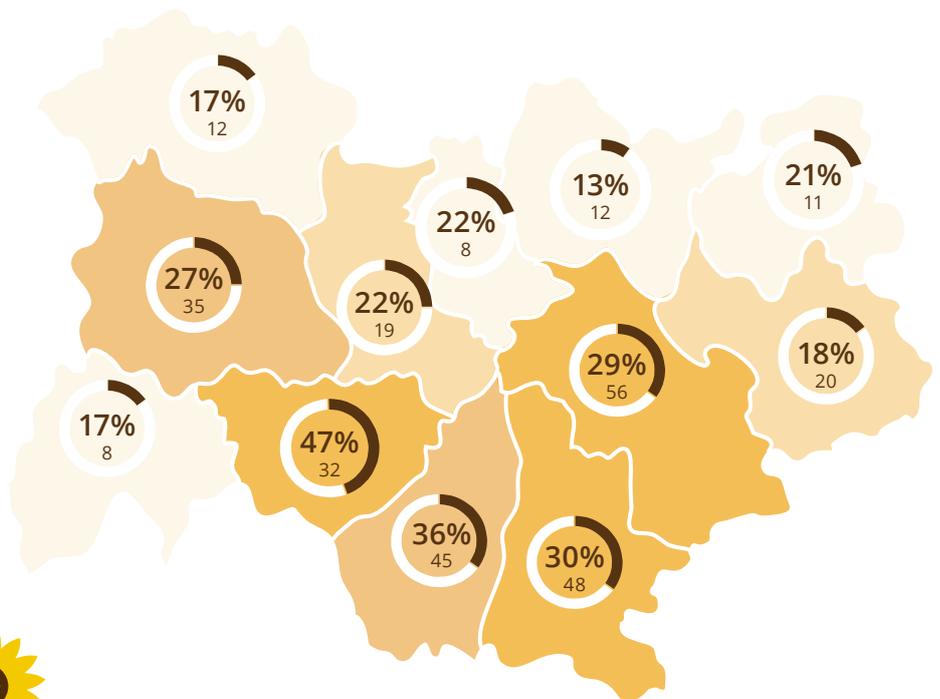


Les apiculteurs certifiés bio doivent respecter le règlement européen de l'Agriculture Biologique concernant :

- les produits à utiliser (interdiction de médicaments issus de la chimie de synthèse, utilisation de cire bio),
- le matériel utilisé (les ruches, hausses et cadres doivent être en matériaux naturels, généralement en bois),
- l'alimentation des abeilles (le miel, sucre ou pollen qui leur est distribué est exclusivement issu de l'agriculture biologique),
- l'aire de butinage : les sources de pollen et de nectar dans un rayon de 3 km autour des ruches bio doivent provenir essentiellement de cultures bio, d'une flore spontanée/forêts, ou de cultures dont les traitements ont une faible incidence sur l'environnement. Les ruches doivent être éloignées de toute source de pollution.



Nombre d'exploitations apicoles et de ruches bio en 2023²



Part dans les effectifs de ruches en 2020

■ Part de ruches bio
□ Part de ruches non bio

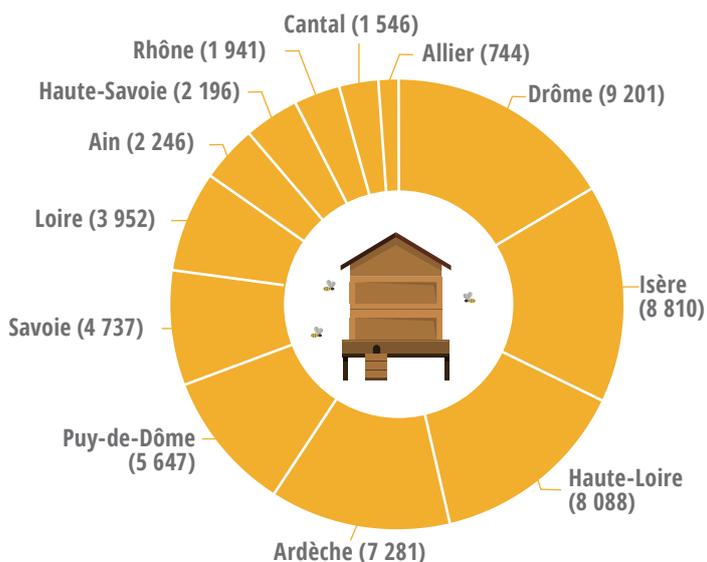
xx% : part des ruches en bio

XX : nombre d'exploitations en bio

Effectif de ruches bio en 2023

■ ≤ 3 000
■ 3 000 - 5 000
■ 5 000 - 8 000
■ > 8 000

Répartition des ruches bio en Auvergne-Rhône-Alpes³



Si la **Drôme**, l'**Isère** et la **Haute-Loire** sont les départements avec le **plus de ruches biologiques**, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche concentrent près de **la moitié des apiculteurs bio régionaux**.

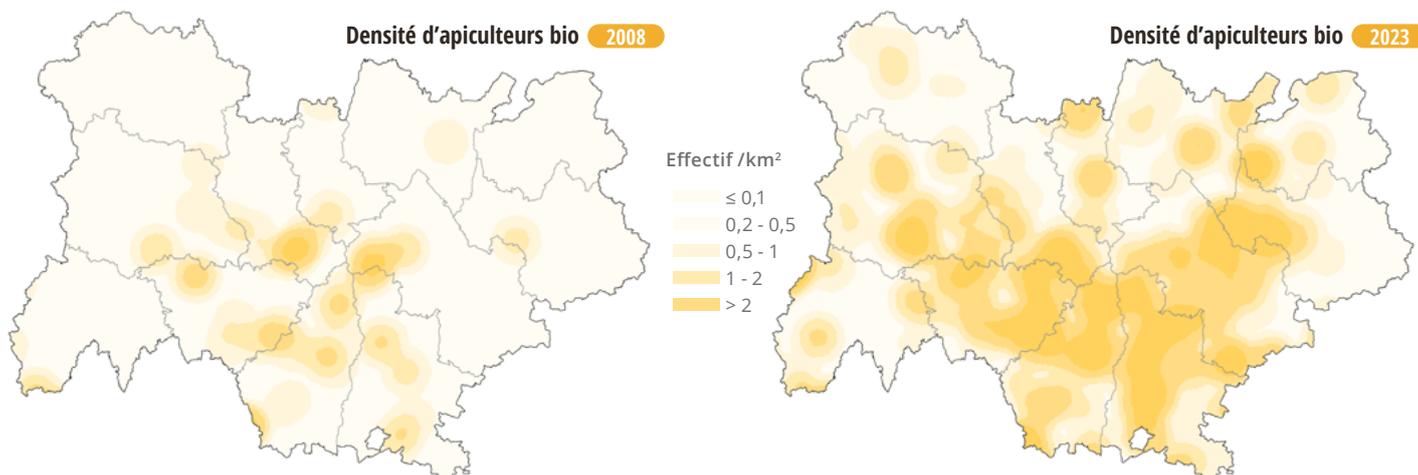


Évolution des apiculteurs et des ruches bio en Auvergne-Rhône-Alpes⁴



Évolution de la densité d'apiculteurs bio entre 2008 et 2023⁵

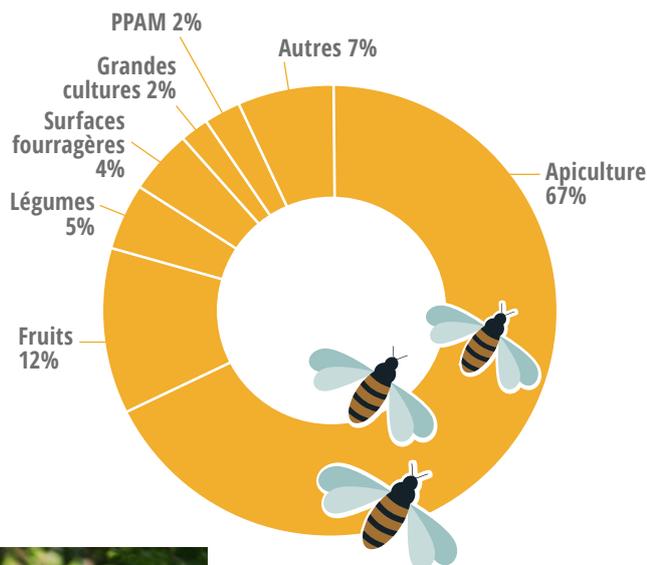
Le nombre total d'exploitations apicoles biologiques a connu une forte progression depuis 2008, passant de 43 exploitations à 306 en 2023, soit une augmentation moyenne annuelle de **+14 %** sur 15 ans.



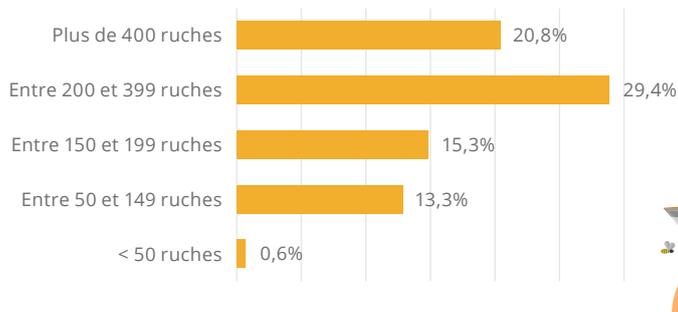
Le nombre de ruches en agriculture biologique est passé de 9 584 en 2008 à 56 389 en 2023. L'évolution annuelle moyenne est de **+12,5 %** sur 15 ans.⁶

Productions principales des exploitations apicoles bio en Auvergne-Rhône-Alpes⁷

67% des exploitations avec des ruches bio ont pour production principale l'apiculture. Ce chiffre est en croissance.



Part des apiculteurs en bio par nombre de ruches en France⁸



A l'échelle nationale, les apiculteurs bio représentent 21% des apiculteurs de plus de 400 ruches et près de 30% des apiculteurs qui en ont entre 200 et 399.

Les apiculteurs disposant d'un faible nombre de ruches font rarement la démarche de certification bio. Seulement 0.6% des apiculteurs ayant moins de 50 ruches, sont certifiés bio.⁹

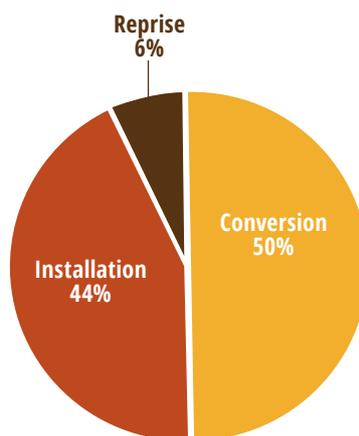


Les conversions sont en baisse depuis 2021, mais la part de nouveaux apiculteurs bio issus de conversion reste tout de même plus importante que dans l'ensemble des autres filières bio (autour de 30%).

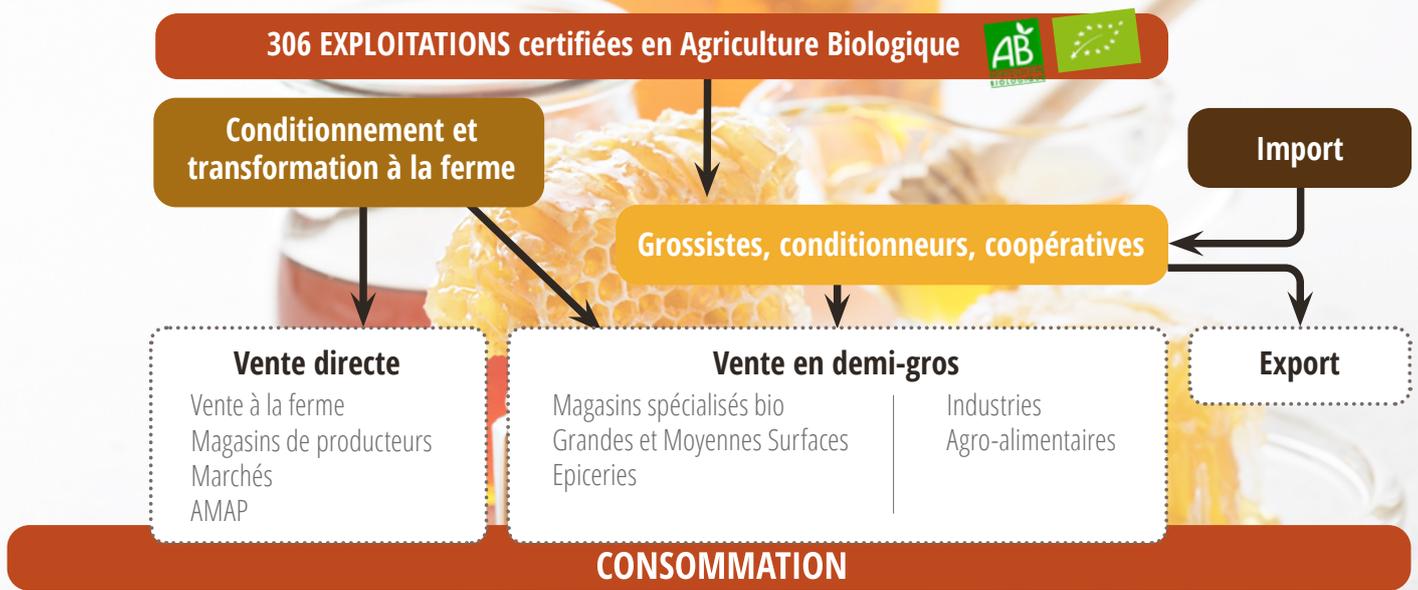
En 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, **55% des installations d'apiculteurs aidées étaient en bio** (soit 11 projets d'installation). C'est la 3^{ème} filière régionale en part d'installations aidées bio (après les volailles ponduses et les ovins lait).¹¹

La filière est peu concernée par les décertifications bio, et cela concerne en moyenne 5 producteurs par an depuis 2020.¹²

Typologie des nouveaux apiculteurs bio en 2023¹⁰



Organisation de la filière apicole biologique en Auvergne-Rhône-Alpes



LA PRODUCTION DE MIEL BIO



Les apiculteurs commercialisent principalement le miel en pot (65% d'entre eux en 2023), mais ceux qui ont le plus de ruches font souvent le choix de la vente en vrac ou en demi-gros.

Auvergne-Rhône-Alpes est plus spécialisée dans la vente en pot, à la différence d'Occitanie par exemple qui l'est plutôt dans le vrac.¹³

En Auvergne-Rhône-Alpes, 82% des apiculteurs de plus de 50 ruches mettent leur production en pot (95% pour les apiculteurs de moins de 50 ruches).¹⁴

LES PRODUITS TRANSFORMÉS AU MIEL BIO

Une partie du miel bio récolté est utilisé dans divers produits alimentaires et cosmétiques.



Le pain d'épices est le produit le plus répandu chez les apiculteurs : 26,3% des apiculteurs de plus de 50 ruches en fabriquent.

Les apiculteurs fabriquent également des bougies, bonbons, du nougat, des alcoolats à base de propolis, des savons ou autres cosmétiques.¹⁵

Des transformateurs agro-alimentaires certifiés bio intègrent également du miel bio, mais dont l'origine est rarement française.

LES PRODUITS DE LA RUCHE BIO



Les apiculteurs peuvent aussi valoriser d'autres produits de la ruche comme la gelée royale, la propolis, la cire et le pollen.

Ces autres produits de la ruche assurent un complément de revenu, parfois conséquent pour les apiculteurs, qui vient s'ajouter aux ventes de miel.

En France, les apiculteurs sont :
- 2,7% à produire du pollen, dont 28,4% sont en bio
- 1,6% à produire de la propolis, dont 42,7% sont en bio pour 66,4% des volumes
- 0,4% à produire de la gelée royale, dont 68,8% des volumes sont bio.

14% des apiculteurs en Auvergne-Rhône-Alpes vendent de la gelée royale.¹⁶

La part d'apiculteurs producteurs de pollen, de propolis et de gelée royale augmente avec la taille d'exploitation.

LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

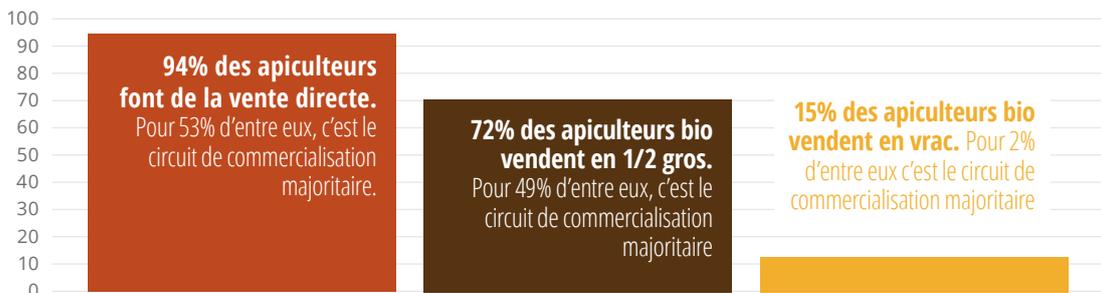
A l'échelle de la France, 36,8% du miel est vendu en direct (en volume). C'est le circuit principal, notamment pour les apiculteurs de 50 à 149 ruches.¹⁷

3,4 %
du miel est vendu en magasin spécialisé bio.



12 %
du miel vendu en grande distribution est bio, soit 2 240 tonnes par an, un chiffre en recul par rapport aux années précédentes.¹⁹

Répartition des circuits de distribution des apiculteurs bio en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024¹⁹



LA CONSOMMATION

37,4 %
des français achètent du miel et dérivés²⁰

Les personnes ayant **plus de 50 ans** sont les principaux acheteurs de miel, alors que **les moins de 35 ans** en achètent le moins.

2 %
de la gelée royale consommée en France est française ce qui représente un marché potentiel mais limité par un prix extrêmement bas de la gelée royale importée.²¹



Le bio permet de valoriser le miel **1,3 €/KG** de plus qu'en conventionnel, en gros ou en GMS, et **2,3€/kg** de plus en vente directe.²²

FOCUS IMPORT/EXPORT

La France a une balance commerciale déficitaire sur le miel (bio et non bio). Elle a importé 31 300 tonnes de miel et exporté 4 500 tonnes en 2023.

La France importe son miel principalement d'Ukraine, d'Espagne, de Belgique puis de Chine.

La France exporte ses volumes en majorité à destination de la Suède, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, et de l'Espagne.²²



ANALYSE DE LA FILIÈRE APICOLE BIO

PAR LES MEMBRES DE L'ORAB

FORCES

- Une région riche en espaces naturels et montagnes qui permet un développement plus facile de ruches bio
- La première région apicole au niveau national
- Des consommateurs régionaux attachés aux produits locaux
- Existence d'outils de promotion des miels en circuits courts (site « [Le Rucher du Coin](#) »)
- Des bassins de consommation importants dans la région
- Un mode d'élevage source d'externalités positives nombreuses (sol, biodiversité, climat, santé)
- Une dynamique d'installation et de conversion depuis plusieurs années

FAIBLESSES

- Une réglementation qui limite la capacité à certifier du miel bio sur des surfaces cultivées
- Une filière encore peu structurée (par exemple, difficultés à mettre en place des CUMA)
- Une forte concurrence des miels importés et des autres produits de la ruche
- Un manque de rémunération des externalités positives de l'agriculture biologique
- Des rendements de plus en plus aléatoires, ce qui limite parfois les installations
- Un produit qui n'est pas de première nécessité et qui peut donc être soumis à une baisse de consommation selon la conjoncture économique
- Difficultés posées par la lutte contre les parasites : varroa, frelon asiatique, autres parasites

ANALYSE DE LA FILIÈRE APICOLE BIO

PAR LES MEMBRES DE L'ORAB

OPPORTUNITÉS

- Une image positive des abeilles dans l'imaginaire collectif en faveur de la biodiversité
- Diversification possible avec la valorisation d'autres produits de la ruche et produits transformés : pollen, propolis, nougat, gelée royale...
- Déploiement de campagne de communication sur l'agriculture biologique à l'échelon national et régional
- Les distributeurs, transformateurs et les consommateurs recherchent du miel local
- Des objectifs politiques ambitieux et des dispositifs de soutien financiers (Plan Ambition Bio, Plan Apicole Régional, MAEC apicole, programme apicole européen, etc)

MENACES

- Des charges qui augmentent (hausse du nombre de km parcourus pour la transhumance des ruches, coût du nourrissage des colonies, prix des conditionnements en pot, etc)
- Des consommateurs qui recherchent souvent du local plus que du bio.
- L'arrêt du financement des aides au maintien de la bio dans le cadre de la Politique Agricole Commune
- Un lien fort avec la production de lavande, filière aujourd'hui en difficulté
- Les aléas causés par le changement climatique qui rendent les rendements plus aléatoires : sécheresses, printemps de plus en plus pluvieux, etc
- Potentielle réautorisation de molécules de produits phytosanitaires de synthèse en agriculture conventionnelle, qui pourraient être néfastes pour les colonies d'abeilles
- Manque de système assurantiel pour soutenir la filière apicole face aux aléas
- Une consommation de miel en baisse auprès des catégories de population les plus jeunes

AUTRES RESSOURCES

Agence Bio : www.agencebio.org
FNAB - Produire Bio : www.produire-bio.fr
ITAB : <http://itab.asso.fr>
ADA AuRA : www.ada-aura.org
ITSAP - Institut de l'Abeille : <https://itsap.asso.fr>
Interapi : <https://interapi.fr>
GPGR : www.geleeroyale-info.fr



POUR ALLER PLUS LOIN :

Les membres de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes (ORAB) :



DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
(lucas.prost@agriculture.gouv.fr)



Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes
(bboissonnier@cluster-bio.com)



FRAB Auvergne-Rhône-Alpes
(delphine.cornaton@aurabio.org)



Chambre d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
(coralie.di-bartolomeo@aura.chambagri.fr)



La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes
(federation@ara.lacoopagri.coop)

Ils ont contribué à la réalisation de cette fiche :



PARTENAIRES DE LA FILIÈRE BIO : Auvergne-Rhône-Alpes



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

